

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE AUSSAC VADALLE (M57) (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE AUSSAC VADALLE (2)

Numéro SIRET : 21160024200013

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable de Ruffec

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE AUSSAC VADALLE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	543

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	898.74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1106.97
3	Dépenses d'équipement brut / population	392.82
4	Encours de dette / population (2) (3)	876.64
5	DGF / population	81.72
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48.15 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93.1129 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35.49 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	79.1929 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	18.81 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

DEPENSES		RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	278 475,00	434 551,72
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	453 716,00	109 171,15
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	188 468,13
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	732 191,00	732 191,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	695 517,94	601 085,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	94 432,94
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	695 517,94	695 517,94
TOTAL DU BUDGET (4)		1 427 708,94	1 427 708,94

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--	--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	11 893,00	0,00	0,00	11 893,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	642,00	642,00	642,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	28 229,06	16 080,00	48 252,00	48 252,00	64 332,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	252 467,30	425 743,00	157 908,00	157 908,00	583 651,00
Total des dépenses d'équipement		280 696,36	453 716,00	206 802,00	206 802,00	660 518,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	166 369,00	0,00	71 673,00	71 673,00	71 673,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		166 369,00	0,00	71 673,00	71 673,00	71 673,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		447 065,36	453 716,00	278 475,00	278 475,00	732 191,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	62 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		62 000,00				0,00

TOTAL	509 065,36	453 716,00	278 475,00	278 475,00	732 191,00	
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	732 191,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	48 856,81	109 171,15	0,00	0,00	109 171,15
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		148 856,81	109 171,15	0,00	0,00	109 171,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	101 560,48	0,00	38 472,00	38 472,00	38 472,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	175 059,51	0,00	156 076,72	156 076,72	156 076,72
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes financières		279 119,99	0,00	227 048,72	227 048,72	227 048,72
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		427 976,80	109 171,15	227 048,72	227 048,72	336 219,87

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	184 563,07		197 238,00	197 238,00	197 238,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 585,00		10 265,00	10 265,00	10 265,00
041	Opérations patrimoniales (10)	62 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			256 148,07	207 503,00	207 503,00	207 503,00

TOTAL	684 124,87	109 171,15	434 551,72	434 551,72	543 722,87
+					
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE			188 468,13
=					
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			732 191,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	207 503,00
--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	122 855,62	0,00	132 640,94	132 640,94	132 640,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	194 600,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	88 812,00	0,00	105 599,00	105 599,00	105 599,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		406 267,62	0,00	473 239,94	473 239,94	473 239,94
66	Charges financières	8 287,00	0,00	13 775,00	13 775,00	13 775,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		414 554,62	0,00	488 014,94	488 014,94	488 014,94

023	Virement à la section d'investissement (4)	184 563,07		197 238,00	197 238,00	197 238,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 585,00		10 265,00	10 265,00	10 265,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		194 148,07		207 503,00	207 503,00	207 503,00

TOTAL	608 702,69	0,00	695 517,94	695 517,94	695 517,94
+					
	D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00		
=					
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		695 517,94		

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	33 675,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	82 003,00	0,00	98 012,00	98 012,00	98 012,00
731	Fiscalité locale	276 205,00	0,00	302 796,00	302 796,00	302 796,00
74	Dotations et participations (3)	110 064,00	0,00	129 277,00	129 277,00	129 277,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	28 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
Total des recettes de gestion courante		530 947,00	0,00	601 085,00	601 085,00	601 085,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		530 947,00	0,00	601 085,00	601 085,00	601 085,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	530 947,00	0,00	601 085,00	601 085,00	601 085,00
+					
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	94 432,94	
=					
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	695 517,94	

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	207 503,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
24	FDAC		3 761,25	10 252,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
45	Réalisations communales		38 546,60	16 080,00	64 928,00	64 928,00	0,00	64 928,00
49	Traverse de Vadalle		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	Residence senior		207 627,14	427 384,00	120 874,00	120 874,00	0,00	120 874,00
53	Parc de loisirs		0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00
54	Géothermie		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL			249 934,99	453 716,00	206 802,00	206 802,00	0,00	206 802,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.